



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 30 novembre 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage d'étude thermique pour la partie « Fluides » du projet de restructuration du Tiers Lieu de Toga - Consultation N° 2021-004DT

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique : En matière de service :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT à ce jour) ;

Décision du 30 novembre 2021

OBJET : Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage d'étude thermique pour la partie « Fluides » du projet de restructuration du Tiers Lieu de Toga - Consultation N° 2021-004 DT

Vu la consultation n°2021-004DT lancée le 02/11/2021 pour une Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage d'étude thermique pour la partie « fluides » du projet de restructuration du Tiers Lieu de Toga ;

Vu la proposition technique et financière présentée par la société INTI INGENIERIE (sise 20620 Biguglia) pour la Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour la partie « fluides » du projet de restructuration du Tiers Lieu de Toga ;

DECIDE

D'attribuer à la société « INTI INGENIERIE » sise 20620 Biguglia (Siret : 881 155 584 00017), le marché lancé sous forme d'une consultation simple pour une Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage d'étude thermique pour la partie « fluides » du projet de restructuration du Tiers Lieu de Toga, pour un montant de 25 000 € HT ;

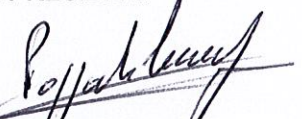
DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'agglomération de Bastia chapitre 20 OP 3025 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 02 DEC. 2021
et publication ou notification
du 02 DEC. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MATHRAOUI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr